

La Motte Chalancon, le 12 octobre 2022

LA MOTTE-CHALANCON

26470

Téléphone : 04 75 27 20 41
Télécopie : 04 75 27 20 38
mairie@lamottechalancon.com

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Les associations souhaitant demander une subvention à la Mairie devront obligatoirement remplir l'imprimé officiel CERFA n° 12156*06 « Associations, Demande de subvention, Formulaire unique » (document qui peut être téléchargé sur le site : www.service-public.fr) et joindre toutes les pièces nécessaires à l'étude de ce projet, entre autres :

- Un relevé récapitulatif bancaire de tous les comptes détenus émis par la banque au 31 décembre 2022
- Un compte rendu de l'Assemblée Générale
- Le bilan financier approuvé par l'AG comme le stipulent les textes officiels.

Pour l'année 2023, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au mardi 31 janvier 2023, dernier délai.

Tout dossier incomplet ou reçu en mairie après la date limite ne sera pas étudié et sera systématiquement rejeté.

Par ailleurs, afin de mettre à jour votre dossier d'association, je vous serais obligé de bien vouloir nous transmettre :

- Une copie des statuts de votre associations
- Une copie de déclaration en préfecture
- Une liste des dirigeants actuels
- Un RIB

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire

